

*Votre entreprise veut rester
conforme à la réglementation,
vous pouvez agir !*

LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



Objectifs :

- Identifier les principales dispositions réglementaires relatives à la prévention du risque chimique
- Appréhender la conduite d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques
- Acquérir les principes méthodologiques pour réaliser une évaluation des risques chimiques dans l'entreprise



Points clés de la formation :

- **Les enjeux de la prévention**
Le risque chimique : de quoi s'agit-il?
 - ✓ Les agents chimiques dangereux
 - ✓ Les notions de base : voies de pénétration, effets...
- **Le contexte réglementaire**
- **Les outils de communication essentiels de la prévention**
 - ✓ L'étiquette,
 - ✓ La fiche de données de sécurité
 - ✓ Introduction au règlement européen CLP (Classification Labelling Packaging): les règles de classification

- **Les bases de l'évaluation du risque chimique**

- ✓ L'inventaire des produits
- ✓ Les informations utiles
- ✓ Les méthodologies d'évaluation

- **La prévention et le plan d'action**

- ✓ Les types de mesures et leur efficacité
- ✓ La métrologie
- ✓ La formation des travailleurs et notice au poste

- **Le suivi et la traçabilité**

- **Mise en application**



Organisation, durée, date :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **semestre 1—2025-date à venir**

Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : **[consulter le planning de formation.pdf](#)**

Prérequis : aucun
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

**Cette formation est réalisable en
intra, mais ne bénéficie pas dans
ce cadre de subventionnement.
n'hésitez pas à nous consulter**

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

